

PV de SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 février, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des fêtes, sur convocation régulière adressée à ses membres le 12 février 2021 par Monsieur Frédéric BIVERT, son Maire en exercice.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL – M VINCENT - Mme MINARD – Mrs SIRIEIX - BRAZ - BESSE - BOUILHAC - TRONCHE - Mme BRAULT – M BUSSIERE.

Absents excusés : M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)
M VERNIENGEAL (a donné procuration Mme VIGNAL)
M COUDERT (a donné procuration à M BIVERT)
Mme DESOUBRY (a donné procuration à M SIRIEIX)

La séance est ouverte ce vendredi 19 février 2021 à 20 h, sous la présidence de son maire en exercice, M. Frédéric BIVERT. Conformément à la convocation cette séance se déroule sans public aux vues des conditions sanitaires.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont désignées : Mme VIGNAL et M VINCENT

Monsieur BUSSIERE installe un appareil pour enregistrer la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du PV de la séance du 4 décembre : il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de ses délégations, à savoir :

- Est attribué le marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une cuisine scolaire et le réaménagement de la salle de restauration de l'école au Groupement Atelier Polygone Architecture pour un montant de 33 125.00 € HT
- Est loué l'appartement sis 16 rue du château de Peyroux N°4 à la personne en ayant fait la demande pour un montant de 438 euros mensuel révisable chaque 1^{er} février
- Est attribué la concession N°372 pour une durée de 50 ans aux prix de 250 euros à un couple résidant à Manzagol.

© QUESTION N° 1 : Extension du cimetière communal

Le cimetière de LIGINIAC n'a plus qu'une concession de disponible ; il convient donc :

-d'envisager son extension après avoir fait l'objet d'une étude hydrologique et géologique favorable

- de charger M. le Maire de mener à bien ce dossier, notamment de faire réaliser l'étude hydrologique ainsi que de demander les autorisations d'urbanisme nécessaires.

M. BOUILHAC déclare ne pas avoir été informé du nombre de concessions disponibles à reprendre.

M. le Maire répond que des recherches ont été faites par les deux secrétaires de mairie. Les photos ont été réalisées à la toussaint. Les possibilités de procédures de reprise peuvent être engagées.

→ Vote = 14 pour, 1 contre

◎ **QUESTION N° 2 : Déclassement de la voie communale N°31**

Il convient de déclasser la voie communale n° 31 si le projet d'agrandissement du cimetière aboutit.

Après discussion et après avoir pris connaissance d'un plan d'aménagement de l'extension du cimetière, les membres du Conseil :

- Approuvent le principe de l'ouverture d'une procédure de déclassement du domaine public routier communal concernant la voie communale N° 31 ;
- Décident d'autoriser Monsieur le Maire à :
 - Ouvrir une enquête publique pour le déclassement d'une partie de ladite voie du domaine public communal et son classement dans le domaine privé communal ;
 - Signer tous les documents relatifs à l'enquête publique réglementaire.

→ **Vote = 15 pour,**

◎ **QUESTION N° 3 : Mise en place de toilettes PMR sur la plage du Maury**

M. le Maire présente le projet d'installation d'un WC de type PMR. Une étude de location est présentée. L'achat reste la meilleure solution.

Après en avoir délibéré les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le principe d'acquisition d'un sanitaire PMR autonome pour la plage du Maury pour un montant de 19 720 € H.T. soit 23 664 € TTC ;
- Décident d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien cette affaire.

M. BRAZ demande pourquoi d'autres devis n'ont pas été établis. M. le Maire répond qu'il n'est pas possible de trouver de fournisseur à proximité et qu'ensuite certains ne veulent pas se déplacer estimant que nous sommes trop loin. De plus le fournisseur proposé est agréé pavillon bleu. La structure bois est préféré aux matières plastiques pour le site classé.

M. TRONCHE demande la durée de vie du bâtiment. M. le Maire répond 25 à 30 ans. Bâtiments déjà installés sur Bort les Orgues depuis 25 ans.

→ **Vote = 15 pour,**

◎ **QUESTION N° 4 : Tarifs des repas de restauration scolaire pour les aides à la vie scolaire**

Monsieur le Maire précise que certaines aides à la vie scolaire de l'école prennent leurs repas à la cantine mais qu'aux vues des conditions sanitaires actuelles et des horaires de restauration, ces repas sont pris dans des conditions difficiles (déménagement en cours de repas, pas de dessert etc...). Il propose à l'assemblée de réduire le coût de ces repas qui est fixé à 6,60 € (comme le personnel enseignant).

Mme MINARD intervient pour indiquer que la cantine est trop petite, que les employés doivent manger avec les enfants. Les membres de l'assemblée décident de fixer le prix du repas à 4,95 € (comme pour le personnel communal).

→ **Vote : 15 pour,**

◎ **QUESTION N° 5 : Adhésion au service d'équipements collectifs du Syndicat de la Diège**

Le syndicat de la Diège propose de renouveler la convention de mise à disposition du service « EQUIPEMENTS COLLECTIFS » qui arrive prochainement à son terme.

Monsieur TRONCHE demande le tarif qui est appliqué par le Syndicat de la Diège.

Monsieur le Maire et Madame BRAULT répondent que c'est un prix à la mission avec une partie fixe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités administratives et financières de la convention de mise à disposition proposée par le Syndicat de la Diège,
- Décide de bénéficier de l'accompagnement du service « EQUIPEMENTS COLLECTIFS »
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Commune et de Syndicat de la Diège.

→ **Vote = 14 pour, 1 abstention**

⊙ **QUESTION N° 6 : Adhésion au service de transition Energétique du Syndicat de la Diège**

Monsieur le Maire explique que le Syndicat de la Diège a créé un service TRANSITION ENERGETIQUE afin d'accompagner les collectivités dans leurs politiques d'efficacité énergétique, de maîtrise des consommations, de production d'énergie d'origine renouvelable et dans la mise en œuvre d'une stratégie territoriale « Energie/Climat ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de bénéficier de l'accompagnement du service TRANSITION ENERGETIQUE proposé par le Syndicat de la Diège,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la Diège.

→ ***Vote = 14 pour, 1 abstention***

⊙ **QUESTION N° 7 : Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion**

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze, a créé un service Public de l'Emploi Temporaire.

Monsieur Sébastien BOUILHAC fait remarquer qu'il serait bon, lorsque la Mairie de LIGINIAC est fermée exceptionnellement, de le faire savoir (Internet, Journal, Panneau sur la porte de la Mairie). Monsieur le Maire lui répond que normalement la secrétaire indique son absence à l'extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel du Service Public de l'Emploi Temporaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants et à faire appel à ce service en tant que de besoin,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

→ ***Vote = 15 pour,***

⊙ **QUESTION N° 8 : Contrat de mission de délégué à la protection des données avec la SAS GAIA**

Monsieur le Maire indique que Haute Corrèze Communauté gère la compétence du RGPD. La société aillant le contrat ne peut plus exercer la mission, un contrat est passé avec la SAS GAIA portant désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du règlement européen sur la protection des données.

→ ***Vote = 15 pour,***

⊙ **QUESTION N° 9 : Désignation d'un délégué auprès de MSA Services Limousin**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de LIGINIAC, en la personne de l'un de ses représentants désignés par le Conseil Municipal est membre du conseil d'administration de l'association MSA-Services Limousin. A ce jour, cette désignation n'a pas été effectuée ; il convient donc d'y remédier.

Une discussion est ouverte.

Se proposent comme candidats : Monsieur BIVERT et Monsieur BUSSIERE.

Le vote est réalisé à bulletin secret.

Est élu comme représentant : M. BIVERT

(11 voix pour M. BIVERT, 3 voix pour M. BUSSIERE et un bulletin blanc)

⊙ QUESTION N° 10 : Demande de subvention pour voyages scolaires

Madame MINARD expose que 2 voyages scolaires sont prévus : l'un aux Sables d'Olonne, l'autre aux Eyzies de Tayac. Monsieur le Maire précise que l'on versera la subvention que si le ou les voyages ont lieu et uniquement aux élèves de la commune.

L'Assemblée décide de subventionner les voyages ainsi :

- Pour les Sables d'Olonne : 125 €/enfant pour les 12 enfants de Liginac concernés
- Pour les Eyzies de Tayac : 135 €/enfant pour les 22 enfants de Liginac concernés

→ Vote = 13 pour, 2 abstentions

⊙ QUESTION N° 11 : Demande de subvention de l'ODCV

L'œuvre Départementale des Centres de Vacances (ODCV), qui est une association dont le but est de favoriser le départ du plus grand nombre en vacances et séjours de loisirs, sollicite exceptionnellement les communes et communautés de communes du Département de la Corrèze pour lui permettre d'aborder la période compliquée qui s'annonce. (Perte de CA de 35%, soit environ un million d'euros)

Après discussion, les membres du Conseil Municipal demandent à avoir des informations sur les différentes subventions allouées à l'ODCV et voudraient connaître l'investissement du Conseil Général et de la Communauté de Communes envers l'ODCV.

Il est convenu de se prononcer sur cette demande de subvention dans 15 jours.

◆ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 16.